

le bulletin de liaison



Débat : une rentrée radicale pour les salaires ou sous le signe des spectacles sans lendemains ?

Encore une fois les centrales syndicales nous proposent soit l'inaction (CFDT, FO), soit des mobilisations par secteurs à des jours différents, ou centrales mais sans lendemains (à l'initiative souvent de la CGT et relayée par Solidaires). La journée d'action habituelle de rentrée : catalogue de revendications et journée renouvelée un mois après dans le meilleur des cas. Plus de 20 ans que ça dure... Ça suffit et il faut construire autrement ! Les salariés du public ou du privé, les sans-emplois, les précaires, les retraités... ne sont pas dupes de l'efficacité de cette stratégie pour saboter les luttes, se faisant complices de nos adversaires. Le bilan est catastrophique : Secteurs publics dépecés, précarité décuplée, acquis sociaux détruits, fermetures d'usines...

On le comprend : les syndicats dits réformistes (CFDT, FO, CFE-CGC, UNSA) ont depuis longtemps fait le choix de ne pas remettre en cause le capitalisme et sa forme ultra libérale mais de l'accompagner pour soi-disant en amortir les conséquences pour la population. Pour eux : hors du capitalisme point de solutions. Au moins le système leur permet de financer une pléthore de permanents bien loin des préoccupations des salariés qu'ils sont censés représenter. Et c'est tellement mieux et moins risqué de bien s'entendre avec le patronat ou les gouvernements quels qu'ils soient. Mais qu'en est-il de la CGT et de notre organisation pourtant réputées plus combattives ? Pourquoi le bilan n'a-t-il pas été tiré de toutes ces années de reculs sociaux, de démobilités ? Certes, l'UFSI a bien remarqué la difficulté de mobiliser les salariés dans les entreprises. Mais des luttes dures, longues il y en a eu et nombreuses. Et souvent, mais n'est-ce pas un signe, dans des secteurs de grande précarité et faiblement syndiqués. Sans parler de la lutte des Gilets Jaunes peu ou pas relayée par les syndicats. Pourquoi la CGT, et Solidaires qui la suit dans cette stratégie, n'ont-elles

pas analysé les raisons de la défiance envers les syndicats qui a explosé ces 20 dernières années ? En cette rentrée 2022 ou la colère d'une grande partie de la population contre la vie chère, le mépris du gouvernement et les profits fabuleux engrangés par les actionnaires du CAC 40... pourquoi n'offrir comme alternative à cette colère qu'une énième journée d'action fourre-tout et des journées d'action et de grèves sectorielles surtout pas le même jour tout secteur confondu ?

La colère dans le transport, la santé, les services publics, l'industrie, le commerce, chez les retraités, les précaires... n'est-elle pas principalement sur les salaires/revenus ? Si la CGT s'enferme dans sa volonté de ne pas affronter le gouvernement et le patronat car son appareil y aurait trop à perdre, doit-on la suivre ? À Solidaires nous en sommes arrivés à privilégier aussi parfois notre appareil syndical et nous replier sur les luttes sociétales pour éviter de faire ce qui est notre essence : aider à l'auto-gestion des travailleurs DANS les entreprises et les services pour ensuite donner ou apporter une vision de transformation radicale de la société : détruire le capitalisme pour construire une autre société juste, solidaire, égalitaire. Pour l'UFSI, c'est bien en retournant à la base du syndicalisme : indépendant, unitaire et radical que nous pourrions regagner la confiance des travailleurs, des précaires, des retraités... et être utile. C'est pourquoi nous appelons à un possible regroupement des secteurs, des syndicats qui voudront peser sur une réorientation du syndicalisme de lutte. L'avenir de Solidaires ne passe pas par un rapprochement/fusion avec la CGT ou une autre organisation syndicale sur des bases ayant abandonnées, le syndicalisme pour le social déconnecté de l'angle syndical. Ni par une soumission à la NUPES (PS, PCF, EELV, LFI) mais au contraire en renforçant SUD-Solidaires par le développement. (Contribution mise en débat au Conseil Fédéral de SUD industrie).

29 septembre : l'UFSI appelle à la grève

Notre conseil syndical de « rentrée » a pris la décision, au consensus, **d'appeler au 29 septembre 2022 à la demande de plusieurs syndicats**. Si d'autres ont d'ores et déjà annoncé qu'ils n'y participeraient pas ou seulement en envoyant des délégations militantes, la pluralité des positions au sein de SUD industrie est une richesse.

Tous les syndicats se sont accordés pour pointer l'absence de perspective de cette journée et, c'est toute l'ambiva-

lence, son importance et le fait qu'elle existe. SUD industrie a donc sorti un tract national reprenant nos revendications : 200 euros par mois pour toutes et tous, blocage des prix, prise en charge intégralement des frais de transports par l'employeur, revalorisation de toutes les prestations, retraites, etc. Le travail doit payer, les salaires doivent être augmentés immédiatement ! *Remontez vos photos et vidéos de manifestations au secteur luttes : luttes@sudindustrie.org*



Contacts utiles nationaux

Union Fédérale SUD industrie

10, Avenue Rachel
75018 Paris

permanence@sudindustrie.org

www.sudindustrie.org

Trésorerie

Laurent Volonté - Céline Verneau
Massimo d'Amato
06.29.62.43.33

tresorerie@sudindustrie.org

Vie interne - développement

Julien Gonthier (co-secrétaire)
06.30.55.33.56

gonthier@sudindustrie.org

Formation syndicale

Bernard Guillerey
Francis Fontana
06.30.71.78.22

formation@sudindustrie.org

Juridique

Mohamed Khenniche
Jérôme Lorton

juridique@sudindustrie.org

Laïcité & lutte contre les discriminations

Francky Poiriez (coordination)
06.50.00.91.72

laicite@sudindustrie.org

International

Sami Hamida
Marc Tzwangue (co-secrétaire)

international@sudindustrie.org

Boutique militante

Jérôme Massin
boutique@sudindustrie.org

Luttes

Florent Cariou
07.86.15.86.84

luttes@sudindustrie.org

ENERGIES & ALPD

Le patronat ne manque pas d'énergie pour continuer de piller les caisses communes : à peine l'annonce du gouvernement faite sur de probables coupures d'énergie et l'augmentation des tarifs, le patronat annonce rapidement la négociation d'activité partielle longue durée (APLD). **Sobriété rime souvent avec cynisme et inégalités** : plusieurs entreprises ont annoncé qu'elles mettraient en place différentes mesures pour diminuer le coût de la « facture énergétique », comme baisser le chauffage pour les salariés. Cela permettrait à la fois de faire des économies sur le dos des salariés mais aussi de faire baisser la consommation énergétique pour la production d'un véhicule par exemple. Autant de mesures qui doivent être clairement combattues. **La socialisation d'EDF** (et réinternalisation) et le blocage des prix sont les seules solutions : au patronat de payer la facture pour ce défaut d'anticipation.

ON SE DEVELOPPE

Comme à chaque numéro, nous prenons le temps de faire le point sur le développement et la structuration de notre Union. Si le tout nouveau **SUD industrie 18** tiendra une AG placée sous le signe de la formation fin septembre, saluons dès maintenant la relance de **SUD industrie 71**. Le nouveau bureau, composé de délégués de **Fiat Power Train** (Iveco), de **Schneider Electric** et de camarades de **Michelin** permettra de relancer une activité importante de coordination dans le département, avec l'aide du Solidaires Local. SUD Industrie est majoritaire dans l'entreprise **Daunat** (agro) du même département, grâce à la persévérance pour s'implanter et se développer depuis des années. Enfin, plusieurs initiatives dans la branche **du caoutchouc** auront lieu en organisant plusieurs distributions de tracts dans des entreprises ou établissements où nous ne sommes pas encore implantés : à suivre !

Préparer les élections : du PAP aux professions de foi

13, c'est le nombre de sessions organisées par l'IFESIS pour la formation « *préparer les élections professionnelles* », travaillée conjointement avec Regard Social. Le secteur formation de SUD industrie a ainsi pu **former une petite centaine de délégués pour les élections CSE** qui viennent de commencer dans plusieurs entreprises. Avec toujours le même objectif : donner les outils nécessaires pour un maximum d'autonomie dans la négociation du protocole d'accord préélectoral et la préparation de la campagne électorale dans les entreprises pour porter nos valeurs et pratiques.

Fidèle à ce principe, et dans la continuité des sessions (et dont deux sont encore prévues pour début 2023) **animées par Florent, de SUD industrie 49**, d'autres outils ont été développés à destination des syndicats et leurs sections comme **le kit d'accueil ou bien encore des « professions de foi type »**. Passage obligé qui permet à nos syndicats de mettre en avant nos revendications adaptées à l'entreprise. Le secteur vie-interne/développement et la coordination de SUD Industrie proposent désormais plusieurs supports types pour les professions de foi. Aux syndicats d'en faire un bon usage, de les reprendre et/ou de s'en inspirer s'ils le souhaitent ; c'est en tout cas pour nous **la pierre angulaire de toutes campagnes aux élections professionnelles** pour faire connaître SUD Industrie et prendre le temps d'établir un cahier revendicatif dans la section syndicale. En effet, le CSE reste lui aussi un outil : il ne permettra pas de changer radicalement l'organisation du travail ou les salaires, mais reste très utile pour l'action syndicale collective. C'est ainsi le moment de nous positionner sur les Activités Sociales & Culturelles, le rôle de contre-pouvoir du CSE, l'information, le compte-rendu du mandat, etc. Contactez la *permanence* !

Les congés payés : un vrai boulot syndical !

Nos syndicats ont du talent, puisque **SUD Industrie 59-62** et **SUD Industrie 08** ont remonté cet été plusieurs points souvent méconnus dans le code du travail. **Le secteur juridique de SUD industrie**, sous forme de mémo, vous alerte donc sur trois points :

- Le respect de **l'article L.3141-8** du code du travail, trop souvent oublié depuis 2016, qui permet aux salariés ayant des enfants à charge de bénéficier de congés supplémentaires, jusqu'à 2CP/enfant à charge. Un vrai changement législatif dans la suite de la jurisprudence de 2011 qui a élargi ce droit à l'ensemble des salariés. Dès maintenant, sollicitez votre direction d'entreprise pour veiller à ce que ce point soit pris en compte.

- les congés supplémentaires (1 à 2 jours) liés au fractionnement (que seul le salarié peut décider), prévus à **l'article L.3141-23** du Code du travail.

- **l'ordre de départ des congés**, afin d'établir une réelle égalité et transparence des procédures d'acceptation, qui doit être fixé par accord collectif d'entreprise ou bien faire l'objet d'une information-consultation dans le CSE. **Afin d'en finir avec l'arbitraire patronal**, le syndicat a un rôle majeur à jouer concernant ce point, pour ne pas laisser la direction d'entreprise décider seule et sans critères objectifs et connus de toutes et tous.

Le secteur juridique de SUD Industrie